



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Bilan décennal (2014 -2023)

de la mise en œuvre des
projets et réformes phares du
Plan Sénégal Emergent (PSE)



10
ans
du PSE



www.senegal-emergent.com

1 Introduction

Après des décennies de croissance très modeste, le Sénégal a adopté en 2014 un nouveau plan de développement : le Plan Sénégal Émergent (PSE), qui vise à accélérer le processus de développement du pays à travers une croissance forte, durable et inclusive et une réduction considérable de la pauvreté.

Les trois (03) leviers pour mettre en œuvre les axes stratégiques du PSE et construire un Sénégal émergent sont respectivement : (i) le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesse, moteurs d'emplois et d'inclusion sociale, à forte capacité d'exportation et d'attraction d'Investissements Directs Étrangers (IDE) ainsi que la consolidation des moteurs de la croissance au lancement du PSE en 2013 (TIC, BTP, etc.) ; (ii) le déploiement de moyens d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les inégalités sociales ; (iii) le renforcement des facteurs de performance, de cohésion sociale et de stabilité. Au total, vingt-sept (27) projets phares ont été identifiés dans la phase de conception du PSE en 2013, à travers six (06) batailles clés, déclinées en projets considérés comme porteurs et pouvant servir de moteur à la croissance inclusive et à la transformation de la structure de l'économie visée par l'axe 1.

Les six (06) batailles clés se déclinent comme suit :



Pour créer les conditions préalables et favorables à l'opérationnalisation du PSE, l'État du Sénégal met en œuvre dix-sept (17) réformes phares dans les domaines clés de l'énergie, de l'environnement des affaires, des infrastructures, du capital humain, des TIC et du financement de l'économie. En outre, la modernisation de l'administration pour renforcer les capacités d'impulsion de l'État constitue un enjeu essentiel dans la mise en œuvre du PSE.

2 Rappel des orientations et ambitions de la stratégie décennale 2014 – 2023

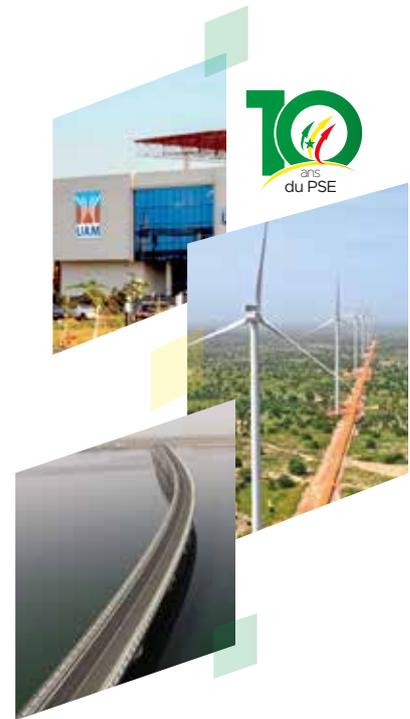
Le Plan Sénégal Émergent (PSE) opérationnalise la vision d'« *Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un Etat de droit* » à travers ses trois (03) axes :

- **Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance** à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements.
- **Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable** l'accroissement des richesses, l'objectif est d'améliorer significativement les conditions de vie des populations, de lutter contre les inégalités sociales, tout en favorisant l'émergence de territoires viables.

- **Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité** nécessaires à la réalisation des objectifs du PSE.

Aspirant à installer l'économie du pays sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles, le PSE vise en particulier, en l'espace d'une décennie, un décollage qui se traduira à la fois par un développement économique et par des progrès en matière de développement humain, à travers des objectifs quantitatifs, tant économiques que sociaux, à l'horizon 2023, à savoir :

- **Accélérer durablement la croissance** : Il s'agit à ce niveau de doubler le taux de croissance, en passant de 3-4 % en 2014 à 7-8 % en 2023.
- **Rééquilibrer la balance commerciale**, notamment pour financer les importations de biens d'équipements nécessaires à la croissance. L'objectif visé était d'aller au-delà du doublement des exportations d'ici 2023 ;
- **Renforcer la résilience de l'économie sénégalaise** en combinant plusieurs moteurs de croissance pérennes. Alors que l'économie sénégalaise reposait en 2014 pour près de 70% sur les services financiers et de télécommunications, le PSE ambitionne de lancer six nouveaux moteurs sectoriels de croissance : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'habitat et la construction, les mines, l'industrie, le tourisme, et un hub régional de services ;



Faire de la croissance un levier de développement humain et social. L'objectif à l'horizon 2023, au niveau de l'éducation, est de former, tous les ans, 400 000 élèves en apprentissage et de mettre sur le marché de l'emploi 30 000 diplômés de l'enseignement technique et professionnel. Dans les domaines de l'habitat et de l'énergie, les objectifs visés concernent la construction de 15 000 logements supplémentaires par an et la fourniture de l'électricité à 100 % de la population, y compris dans les zones rurales.

3 **Présentation du dispositif de suivi des actions phares**

Le pilotage des actions phares est articulé au dispositif de suivi et d'évaluation qui structure les missions du BOS en charge :

- Du suivi opérationnel de la mise en œuvre des actions phares du PSE ;
- Du développement de synergie ainsi que de la mise en cohérence des interventions dans le cadre de la mise en œuvre des actions phares ;
- De la résolution des problèmes d'exécution des actions phares ;
- De la mise à disposition à travers la remontée hebdomadaire en « conseil des ministres » des éléments de décisions conférant au Président de la République ;
- De la production des rapports de suivi et d'évaluation des résultats intermédiaires et impacts des choix stratégiques du PSE ;

- De la structuration technique et financière des actions phares ;
- De l'accompagnement de la communication institutionnelle en cohérence avec la vision stratégique du PSE.

A ce titre, le dispositif exceptionnel mis en place pour optimiser l'exécution des actions phares et renforcer l'efficacité du processus décisionnel s'articule autour du BOS et des structures d'exécution. Mises en place au sein des ministères, avec des chefs de projets ou points focaux chargés soit de l'exécution, de la coordination et du suivi des projets et réformes phares ou de leur supervision. Pour chaque action phare, il est mis en place un comité de pilotage présidé par le sponsor du projet et dont le secrétariat est assuré par le BOS.

4 Bilan de la mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE : 2014-2023

4-1 - Résultats de l'évaluation globale de la mise en œuvre du PSE sur les indicateurs de performance du PSE

Une étude d'impact a été conduite par le BOS en 2022 pour évaluer l'impact de la mise en œuvre des actions phares du PSE sur les dix (10) ans (2014-2023) suivant deux approches méthodologiques. L'approche des contrôles synthétiques permet d'évaluer l'effet causal du PSE en comparant les indicateurs macroéconomiques avec un groupe de pays similaires. L'approche par le modèle de Leontief analyse les liens entre les différentes branches d'activités de l'économie à partir du tableau ressource-emplois (TRE) qui est un outil économique qui représente les relations intersectorielles. Six (6) indicateurs de résultats principaux ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation en considérant les objectifs du PSE et la disponibilité des données. Il s'agit :

- Du Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- De la part du secteur primaire dans le PIB ;
- De la part du secteur secondaire dans le PIB ;
- De la part du secteur tertiaire dans le PIB ;
- De la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) privée ;
- Des exportations.

Les résultats permettent de conclure que le **PSE a un effet positif sur la croissance de l'économie sénégalaise**, la FBCF privée et les exportations.

En effet, l'impact des actions phares sur le PIB est évalué entre +8% à +11% par rapport à une situation sans le PSE.

En conséquence, le PIB par tête du Sénégal est passé de 681 210 FCFA en 2014 à 845 450¹ FCFA en 2023. Avec ce résultat, le PIB par tête progressé de 1,5 fois comparativement à son niveau de 2014 pour un objectif de 1,5 initialement prévu.

Cette amélioration du PIB s'est traduite au niveau des entreprises privées par une hausse de la valeur ajoutée (+1 668,9 milliards FCFA) et des salaires versés (+863 milliards FCFA) sur la période.

Ainsi, 51,7% de la valeur ajoutée générée par les entreprises ont été reversés aux travailleurs. Pour les ménages, la consommation s'est également accrue de 39,0% passant de 7 180,7 milliards FCFA en 2014 à 9 983,9 en 2021 (+2 803,2 milliards FCFA).

¹Calcul sur la base du PIB projeté en 2023

Dans le secondaire, l'impact du PSE est de +7% sur la période considérée de même que dans le tertiaire comparativement à la situation sans le PSE. Quant à l'analyse de l'évolution de la structure économique, on note une transformation structurelle de l'économie timide. En effet, la structure économique est restée relativement stable avec des branches d'activités qui gardent un poids stable comparé à la situation avant la mise en œuvre du PSE. Les branches du secteur tertiaire telles que le commerce, les informations et la communication continuent de gagner plus de place dans la création de richesse nationale. L'agriculture présente une amélioration timide de son poids dans la structure économique.

Concernant les exportations, l'impact moyen du PSE est de +11%. Toutefois avec l'avènement de la Covid-19, on note un certain décollage à partir de 2020 avec la mise en œuvre de la deuxième phase ajustée (PAP 2A). En valeur, les exportations se sont établies à 3 563,3 Mds FCFA milliards FCFA en 2022, soit un bond de près de 2 300 milliards FCFA comparé à la situation avant le PSE. Avec un ratio de 3,0, l'objectif de multiplication des exportations par 2,5 a été dépassé. Ces performances sont portées par des produits phares (or, zircon, produits finis destinés à l'agriculture, à l'industrie, produits finis destinés à la consommation) et de nouvelles zones d'exportation sont en progression (Amérique du nord, Afrique de l'ouest, pays UE, autres pays d'Asie).

Par rapport à l'investissement privé, la mise en œuvre du PSE a permis de relever l'investissement privé de 47,1% comparativement à une situation sans PSE. Les résultats montrent une phase d'amorçage qui démarre en 2012 qui se consolide durant la première phase du PSE entre 2014 et 2017. A partir de 2017, on note une nette amélioration de l'impact de la mise en œuvre du PSE sur les investissements privés qui ont plus que doublé rapport à son niveau de 2014 (1 692,1 milliards FCFA) en s'établissant à 4 364,0 milliards FCFA en 2022. En termes de ratio sur le PIB, l'investissement privé a gagné 9 points de pourcentage entre 2014 et 2022.

4-2 - Réalisations par bataille clé

4-2-1 - Agriculture, produits de la mer et agroalimentaire



4-2-1-1 - Ambition

- Réduire la dépendance alimentaire sur les céréales ;
- Faire de l'agriculture et des produits de la mer un moteur d'exportations puissant et stable ;
- Maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale.

4-2-1-2 - Réalisations

- **Projet phare « Développement de trois corridors céréaliers »**
 - **Productions de riz** : de 469 649 en 2012 à 1,4 millions de tonnes en 2022, soit une augmentation de 198%.
- **Projet phare « Mise en place de 100 – 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières agricoles et d'élevage à Haute Valeur ajoutée »**
 - **Horticulture** :



- Production d'oignons : 186 667 tonnes en 2012 à 420 000 tonnes en 2022 avec un pic de 435 000 tonnes en 2021 ;
- Production de pomme de terre : de 15 000 tonnes en 2012 à 140 500 avec un pic de 143500 tonnes en 2021 ;
- Exportations de fruits et légumes : de 68 000 tonnes à 106 854 tonnes en 2023.

- **Sous-secteur de l'élevage** :

Productions avicoles



- Production de viande de volaille (industrielle) : de 57 483 tonnes en 2012 à 109 932 tonnes en 2023 ;
- Production d'œufs de consommation : de 513 millions d'unités en 2013 à 1,517 milliard unités en 2023 ;
- Elaboration et validation du Plan de Relance de l'Aviculture sénégalais (PRAVIS)
Elaboration et validation de la stratégie de développement de l'aviculture rurale.

Production de lait



- Production de 202 millions litres en 2012 à 288 millions litres en 2022 soit une augmentation moyenne annuelle de 8,5 millions litres sur dix ans ;
Importation de 5 686 animaux à potentiel laitier entre 2017 et 2023 dans le cadre du partenariat Ministère de l'Elevage et des Productions animales (MEPA) et l'Association nationale pour l'intensification de la Production laitière (ANIPL).

- **Projet phare « Développement accéléré de l'aquaculture »** :
 - Production aquacole de 704 tonnes en 2012 contre 1586 tonnes en 2022 ;
Promulgation de la loi n°2022-06 du 15 avril 2022 portant Code de l'aquaculture.
- **Projet phare « Création d'Agropoles intégrées et compétitives »** :
 - Lancement des travaux des Agropole Sud, Centre, et Ouest ;
 - Constructions du module central d'Adéane de l'Agropole Sud et du module régional de Fatick de l'Agropole Centre en cours.

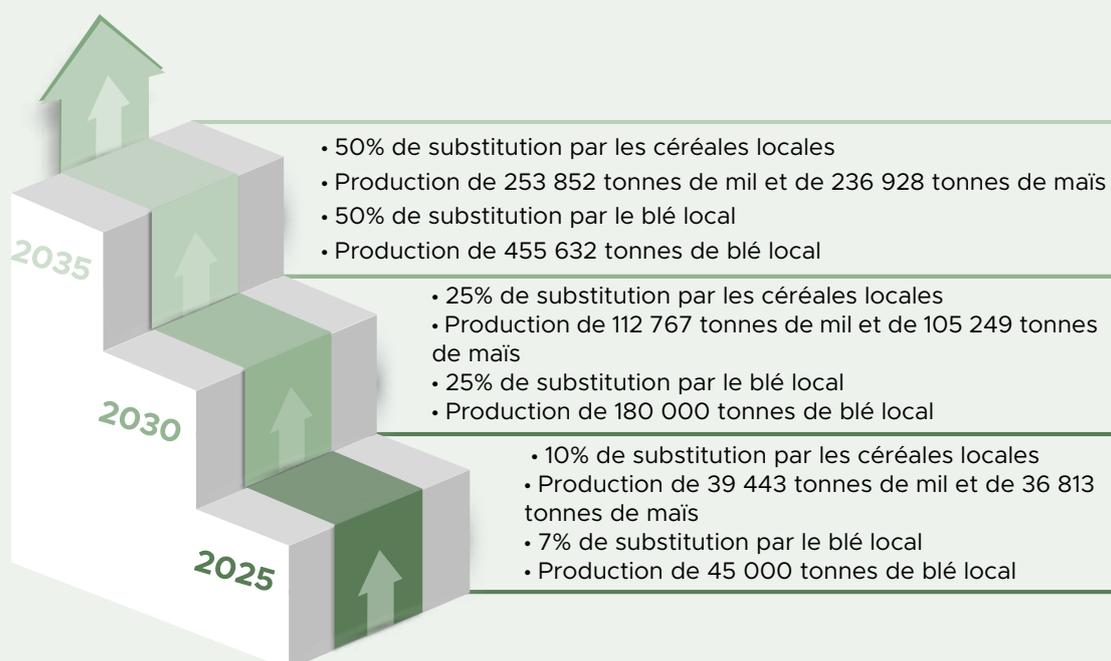
Résultats de l'évaluation sur les indicateurs de performance du PSE

- Augmentation du budget du secteur agricole de 0,8 milliard en 1960 à 268 milliards en 2023
- Multiplication du budget du secteur par 8 depuis la mise en œuvre du PSE
- Sur la période 2004 à 2013, la moyenne était de 90,1 milliards FCFA par an contre 192,5 milliards FCFA par an sur la période 2014 – 2023.
- La part du primaire dans le PIB est passée de 13% en 2014 à 15% en 2022, soit 2 points de pourcentage en plus (+120 milliards FCFA de VA en moyenne annuelle) sur la période 2014 – 2022
- Le taux de dépendance aux importations (TDI) du riz est passé de 80,61% en 2013 à 60,13% en 2022
- La dépendance au riz de l'étranger a été réduite de 20%, en points de pourcentage entre 2014 et 2022

N'eut été les contreperformances enregistrées en 2021, ce taux aurait pu descendre en deçà des 60%.

Structuration de la stratégie d'import substitution du blé

Pour soutenir la dynamique de souveraineté alimentaire au Sénégal, le BOS a piloté dans le premier trimestre 2023, la structuration de la stratégie de l'import-substitution du blé à travers la tenue d'un atelier intensif de deux semaines. L'objectif de ce travail était d'élaborer une stratégie qui permettra au Sénégal de réduire progressivement ses importations de blé à travers la substitution par les céréales locales. A l'issue de l'atelier intensif, douze (12) thématiques ont été abordées pour lever les contraintes liées à l'import-substitution du blé. Le coût total de cette stratégie s'élève à 6 milliards de Fcfa.



4-2-2 - Habitat social et écosystème de construction



4-2-2-1 - Ambition

- Accélérer la production de logements sociaux (15 000 unités d'habitations par an)
- Booster la compétitivité du pays
- Créer une filière intégrée de la construction
- Et favoriser le développement de la production locale de matériaux de construction

4-2-2-2 - Réalisations

- **Production d'habitations** : moyenne annuelle passée de 5 000 à 6 000 unités entre 2013 et 2018
- **Réformes engagées** :
 - Adoption de la Loi d'orientation n° 2016-31 du 08 novembre 2016, explicitant les modalités de la participation de l'État au financement des programmes d'habitat social ;
 - Signature de l'Arrêté interministériel n° 16.072 instituant un régime fiscal et douanier dérogatoire pour les promoteurs immobiliers agréés par l'État, la mise en œuvre du Fond de Garanties du Logement (FOGALOG) ;
 - Lancement du Télédac qui vise à simplifier les procédures administratives de demande de permis de construire ;
 - Mise en place de la taxe sur le ciment pour financer le logement social, la création de la Société d'Aménagement de Rénovation urbaine (SAFRU), du Fonds pour l'Habitat social (FHS) et de KAJOM CAPITAL au niveau du FONDIS (véhicule de Financement pour faciliter l'accès à la propriété via la location-vente).
- **Foncier aménagé**
 - Objectif : augmenter massivement l'offre en foncier aménagé avec la création d'un pôle de développement urbain avant 2018 et d'un second avant 2023 soit la mise à disposition 900 ha de foncier viabilisé avant 2018 et 2 100 ha avant 2023.

Le Pôle Urbain de Diamniadio (PUD) a été créé et est en cours de développement sur près de 700 ha dans sa première phase. Un second pôle, en l'occurrence celui de Daga-Kholpa (2 870 ha) a été créé juridiquement en 2017 avec l'approbation de son Plan d'Urbanisme de Détail ;

- Parcelles viabilisées : production de 5 000 unités en 2012, 8 900 en 2019, 2 470 en 2021 sur un objectif de 15 000 en 2023.
- **Nombre d'entreprises formelles évoluant dans la branche d'activités « construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil »** : de 674 en 2013 avant le PSE à 1 390 entreprises en 2021, soit une progression de 106% ;
- **Nombre d'entreprises de la branche « fabrication de matériels de construction »** : progression de 167% du nombre de nouvelles entreprises entre 2013 et 2021.

Résultats de l'évaluation sur les indicateurs de performance du PSE

Un indicateur clé pour démontrer le bon comportement de la branche « construction » est la vente locale de ciment qui a progressé de 3,692 millions de tonnes entre 2013 et 2022 (+133%). Ce dynamisme a eu pour effet de réduire les exportations de ciment qui ont reculé de 14% sur la même période. Les investissements se sont concentrés dans : (i) la construction de logements non résidentiels avec 953,6 milliards d'investissements en 2021 contre 446,7 milliards FCFA en 2013 (+113%) ; (ii) la réalisation d'ouvrages de génie civil avec 541,1 milliards FCFA (+60% par rapport à 2013) ; et (iii) la réalisation de travaux d'installations et de finitions avec 267,1 milliards FCFA en 2021, soit +35% comparativement à 2013.

4-2-3 - Modernisation graduelle de l'économie sociale



4-2-3-1 - Ambition

- Réussir graduellement la transition vers l'économie formelle (~10% d'emplois formels en 2013)
- Faire du Sénégal la référence de l'entreprenariat formel en Afrique (micro-tourisme, artisanat, etc.)
- Contribuer à un développement territorial équilibré.

4-2-3-2 - Réalisations

- **Projet phare « infrastructures commerciales »** : réception d'entrepôts (ORSE)
- **Projet phare « Plan Sectoriel du Micro-Tourisme »** :
 - Réception de deux (02) incubateurs (Thiès et Ziguinchor) sur 4 à ce jour ;
 - Sélection des 140 premiers futurs incubés dans le cadre de la formation des 750 micro-entrepreneurs touristiques ;
- **Projet phare « Création de 20 Centres de Développement Artisanal »**
 - Réception de cinq (5) centres : Somone, Lac Rose, Djoudj, Kédougou et Pointe Sarène ;
 - Mise en service du centre de Kédougou ;
 - Démarrage des travaux du centre de Ndangane.

4-2-4 - Mines et fertilisants



4-2-4-1 - Ambition

- Maximiser la valeur minière captée par le Sénégal en confortant le secteur minier comme moteur d'export ;
- Renforcer l'effet d'entraînement sur le reste de l'économie (fiscalité, industrie) ;
- Contribuer au développement social et territorial (emplois, infrastructures et mines artisanales).

4-2-4-2 - Réalisations

• **Projet phare « Accélération de l'exploitation aurifère » :**

- Projets en exploitation : Sabodala, Massawa et Mako ;
- Production aurifère : près de 11,5 tonnes en novembre 2023 contre 12,5 tonnes en 2018 et 6,7 tonnes en 2012 ;
- Démarrage prochain de l'exploitation des mines de Boto, Makabingui ;
- Création en 2021 d'une Direction dédiée à l'exploitation de la mine artisanale et à petite échelle pour encadrement et formalisation du sous-secteur artisanal.

• **Projet phare « Accélération de l'exploitation du zircon » :**

- Exploitation de GCO (Grande Cote Opérations) opérationnelle depuis 2014 ;
- Démarrage de la production de la mine de Sud-Louis par la société SENHMC (ex AFRIG) fin 2022 ;
- Production : 94 747 tonnes en 2022 contre 93 569 en 2018 pour une cible annuelle de 90 000 tonnes.

• **Projet phare « Développement de la filière phosphate/fertilisant » :**

- Production de phosphate de 2,4 tonnes en 2022 contre 2,6 millions de tonnes en 2018 pour une cible annuelle de 3,6 millions de tonnes ;
- Relance réussie des ICS ;
- Exploitation prochaine des mines de Kébémér par Cayor Phosphate Mining SA (ex AFRIG) et Bégal par G-PHOS pour l'atteinte la cible de 3 600 000 tonnes).

Structuration du Hub Minier Régional

Le Hub Minier a comme ambition stratégique de faire du Sénégal le centre de référence des services minier en Afrique de l'Ouest à travers 3 composantes (Services, logistique et académique) répartie sur 3 sites localisés à Kédougou, Tambacounda et Dakar-Thiès.

Dans le cadre du Lab, 16 projets ont été maturés :

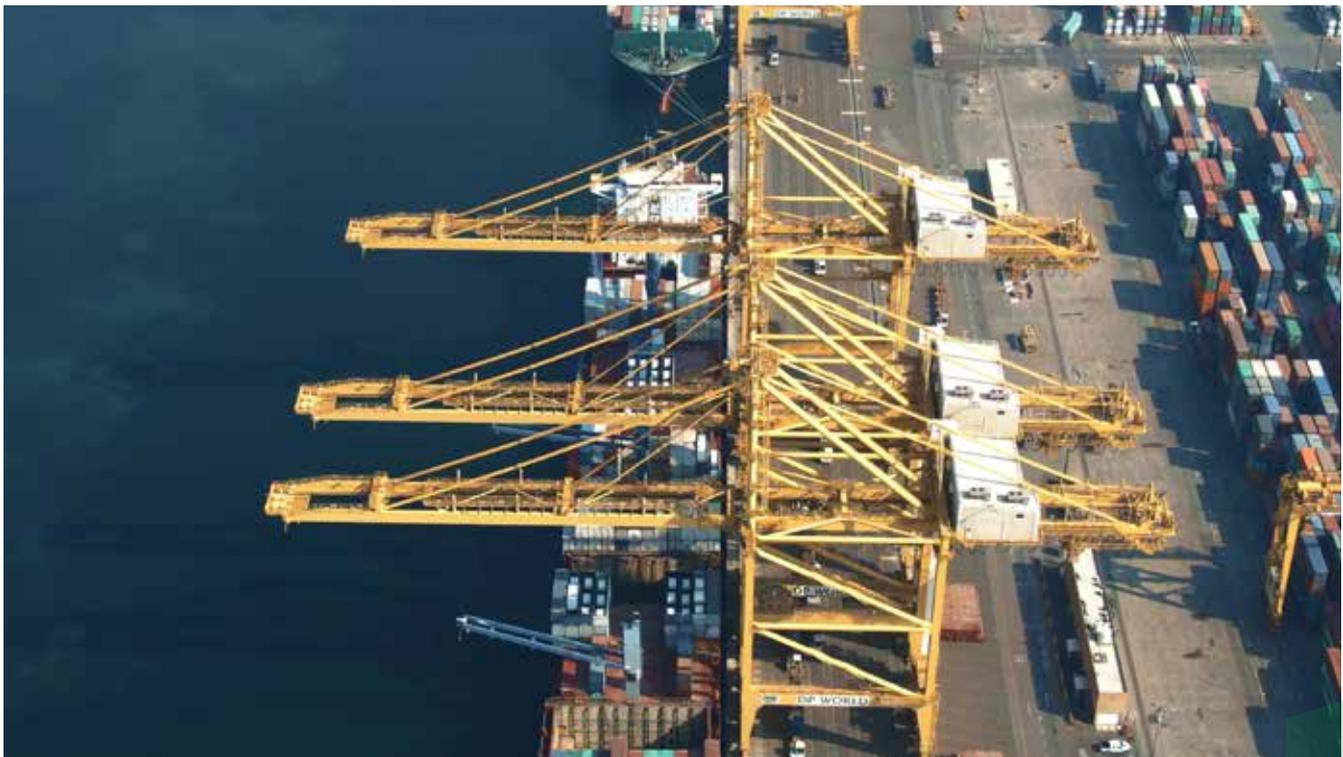
- 11 projets privés répartis sur les 3 volets du projet hub minier ;
- 5 projets publics d'accompagnement à la mise en œuvre du projet.

Le coût global de la mise en œuvre des infrastructures du hub minier régional s'élève à 378 Mds FCFA, dont 48 Mds par l'état et 330 Mds par le secteur privé.

Un paquet de quatre (4) réformes ont été opérationnalisées :

- La réforme sur le contenu local dans le secteur minier ;
- La réforme sur la formation dans les métiers des mines ;
- Les mesures incitatives administratives, fiscales, et douanières ;
- Le dispositif de gouvernance du projet.

4-2-5 - Hub logistique et industriel régional



4-2-5-1 - Ambition

- Positionner le Sénégal parmi les leaders de l'export grâce à l'amorçage d'un processus d'industrialisation pérenne dans une logique d'import-substitution
- Faire du Sénégal la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest et le carrefour incontesté du transit vers la sous-région.

4-2-5-2 - Réalisations

• Volet routier et autoroutier :

- Pourcentage de routes en bon et moyen état :
 - De 66% en 2013 à 84% en 2022 pour les routes revêtues ;
 - De 37% (2013) à 58% (2022) pour les routes en terre.
- Développement de grands projets routiers et autoroutiers, notamment au niveau des corridors internationaux :
 - Linéaire des routes revêtues de 5 200 km en 2012 à 6 651,5 km en à fin octobre 2023 ;
 - Réseau autoroutier est passé de 35 km en 2012 à 233 km en 2023, sur un objectif de 1 071 km en 2023.
- Désenclavement des territoires à fort potentiel avec la construction de plus de 4 000 km de pistes rurales grâce à divers programmes ;
- 35 ouvrages d'arts construits dans le cadre des projets d'autoroutes, de programmes « Zéro bac » ;
- Réalisation du programme de Construction des 18 ponts à 95% en fin décembre 2023 ;
- Programme de modernisation des transports urbains avec le renouvellement de 640 minibus depuis 2015 ;
- Lancement du projet BRT en 2017 dont l'inauguration est prévue début 2024



Étude d'impact des mesures incitatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier au Sénégal

Sur le volet de la mobilité, le BOS a entrepris une étude ayant pour objectif d'identifier et d'évaluer les mesures incitatives pour réduire les émissions de carbone dans le secteur du transport terrestre au Sénégal et déterminer ses conséquences sur la santé publique.

Le plan de simulation a porté sur deux scénarii à savoir la simulation « Assurance-carbone » et la simulation « report modal vers les véhicules bas carbone ». Dans chaque scénario, trois variantes ont été mis en œuvre. Le scénario 1 « Assurance-carbone » a consisté à simuler la hausse des prix du carburant de 31% et de 15% respectivement du prix de l'essence et du gasoil. Quant au scénario 2, il permet de simuler l'impact du développement du transport de masse avec l'intégration de l'électricité comme nouvelle source d'énergie.

Les résultats des simulations du premier scénario montrent que l'augmentation du prix de l'essence et du gasoil entrainerait une hausse des émissions de CO₂ (de 1 % à 5 % par an sur la période 2023 – 2031) due en grande partie au transport informel qui utilise plus le gasoil que l'essence. Les recettes issues de cette mesure serviront au renouvellement du parc automobile de transport, ce qui conduirait à de meilleurs résultats sur la croissance économique (hausse régulière de la croissance économique de 0,08% en moyenne annuelle sur 10 ans). Les résultats du second scénario indiquent que l'électrification du transport de masse permettrait de réduire considérablement les émissions de CO₂ (entre 0,8 million et 1,5 million de tonnes de CO₂ entre 2023 et 2031) et aurait un impact également positif sur le PIB et sur la santé publique.

• Volet ferroviaire :



- Phase 1 du Train Express Régional (TER) (Dakar-Diamniadio) sur 36 km réalisée et mise en service en décembre 2021 ;
- Phase 2 (Diamniadio- AIBD), en cours, avec une livraison prévue en début 2024 ;
- Réhabilitation de la ligne historique Dakar-Tamba en cours à travers la mise en œuvre du projet « Dakar Tamba Fast Track » financé par l'État du Sénégal pour un coût de 18,3 milliards FCFA HT sur 478 km ;
- Nombre de km de rails à écartement standard : de 0 en 2012 à 36 km en 2022 et 57 km à la livraison de la phase 2 du TER.

• Volet portuaire :



- Projet de construction du Port Minéralier et Vraquier de Bargny (PMVB) est réalisé à 80 % pour une mise en service prévue en 2024 ;
- Projet de construction du port de Ndayane est à 18,9% à fin septembre 2023 avec une date prévisionnelle de fin des travaux de la première phase fixée à avril 2027;
- Achèvement des ports de pêche et de Commerce de Ziguinchor ainsi que celui de Foundiougne Ndakhonga ;
- Acquisition de deux bateaux assurant la liaison maritime Dakar-Ziguinchor entre 2012 et 2018 ;

- Port autonome de Dakar :
 - Transit de 24 millions de tonnes de fret maritime en 2022 contre 18 millions en 2018 et 12,2 millions en 2012 ;
 - Tirant d'eau maximal passé de 11 m en 2012 à 13 m en 2022 sur un objectif de 18 m en 2023.

- **Développement du secteur industriel :**

- 1ère phase sur 13 Ha du parc industriel opérationnel depuis 2018 avec l'installation de 07 industriels et la création de plus de 1 000 emplois ;
- Inauguration de la seconde phase du parc industriel intégré de Diamniadio sur 40 Ha au début du mois de décembre 2023. Nouvelle réalisation composée de 17 hangars allant de 2 500 à 7 900 m² et d'une zone en auto-construction avec l'objectif de créer des milliers d'emplois directs et indirects mais également de booster l'économie à travers une croissance des activités et une amélioration des exportations.

4-2-6 - Hub Multi-Services



4-2-6-1 - Ambition

Positionner le Sénégal comme hub multi-services régional autour de (i) l'attraction de devises et de capitaux étrangers, (ii) du rayonnement international, (iii) du développement du tissu économique local, (iv) de la création d'emplois formels et qualifiés ainsi que du développement du capital humain

4-2-6-2 - Réalisations

- **Projet Phare « Zones Touristiques Intégrées » :**

- Nombre de touristes : de 0,9 million en 2012 à 1,4 millions en 2022
- Redynamisation de la station balnéaire de Saly
 - Réalisation d'infrastructures de protection contre l'érosion côtière (douze (12) brises lames et sept (07) épis)

- Restauration de 5,1km de plage dans le cadre du Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises (PDTE)
- Capacité litière passée de 27 658 lits en 2014 à 41 500 lits en 2022
- o Projet d'aménagement de Niokolo et de développement d'une offre écotourisme (Aventure-Safari) se situe autour de 68% en termes d'avancement.
- o Projet de développement du tourisme en Casamance : taux d'avancement de 80% avec comme réalisations majeures la formation de jeunes aux métiers du tourisme, l'appui financier aux entreprises locales ou encore la réhabilitation de certains sites touristiques.

• **Projet phare « Économie numérique – Zones dédiées prêtes à l'emploi » :**



- o Projet du Parc des Technologies Numériques (PTN) de Diamniadio : première initiative engagée pour attirer l'investissement dans le secteur des TIC, afin de permettre l'éclosion d'entreprises numériques locales et la création emplois. Finalisation des travaux de gros œuvre pour tous les bâtiments, la réception de 50% des équipements du datacenter. Le taux d'avancement du projet à date se situe autour de 92%.

- o La mise en service du parc est prévue pour le deuxième semestre 2024

• **Projet Phare « Dakar Médical City » (DMC) :**

- o Développement du Centre National d'Oncologie (CNO), dont les travaux de construction ont démarré en Avril 2023 et la livraison prévue fin 2024 ;
- o Érection du centre cardio-pédiatrique (CUOMO) de l'hôpital Fann, qui est le premier centre de soins en Afrique de l'Ouest spécialisé dans des opérations à cœur ouvert et fonctionnel depuis novembre 2016 ;
- o Projet de construction du Centre national des grands brûlés dont le foncier est disponible au niveau de l'hôpital de Fann ;
- o Mise en service depuis 2019 de l'unité de production de solutés médicaux (Parenterus) à Bayakh dans la région de Thiès ;
- o Inauguration et mise en service de l'institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et formation (IRESSEF) spécialisé dans le domaine de la recherche en santé ;
- o Développement des hôpitaux régionaux
 - Mise à disposition de 300 lits à Touba et de 150 lits chacun dans les 3 autres régions (Kaffrine, Kédougou et Sédhiou), pour un total de 750 lits. Actuellement tous ces hôpitaux ont été réceptionnés et sont fonctionnels.
 - Au niveau national : nombre d'hôpitaux évoluant de 35 hôpitaux en 2012 à 43 en 2022.
 - Projet de création d'une institution de production de vaccin « fièvre jaune » a été lancé et enregistré à ce jour un niveau d'avancement de 95%. Ce projet de l'Institut Pasteur de Dakar (IPD) qui fait partie des quatre producteurs mondiaux pré-qualifiés par l'OMS pour la fabrication de ce vaccin, va lui permettre de tripler sa capacité de production estimée aujourd'hui à 5 000 doses par an.
 - D'autres projets de relèvement des infrastructures et du plateau technique des hôpitaux en cours :
 - Projets d'hôpitaux régionaux de Tivaouane et Saint-Louis
 - Reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec
 - Construction d'une polyclinique internationale au sein de l'hôpital Principal de Dakar.



Structuration du plan de relance de l'industrie pharmaceutique

L'objectif du plan de relance de l'industrie pharmaceutique est de couvrir les besoins du Sénégal avec une production locale en médicaments de 20% en 2025, 30 % en 2030 et 50 % en 2035.

25 projets ont fait l'objet d'accompagnement dans le cadre du LAB, dont 10 projets publics et 15 projets privés.

Neuf (9) réformes critiques pour la relance du secteur ont été structurées, dont :

- La révision du cadre juridique régissant la production pharmaceutique ;
- L'application d'une fiscalité spécifique à l'industrie pharmaceutique ;
- La réduction de 50% du coût de l'électricité pour les industriels pharmaceutique ;
- Le renforcement de la formation aux métiers de l'industrie pharmaceutique ;
- L'élaboration de la pharmacopée sénégalaise et la mise en place d'un cadre juridique de la phytothérapie.

Le coût global pour la mise en œuvre du plan de relance sur cinq (5) ans s'élève à 326 Mds FCFA réparti comme suit : 61% provenant du secteur privé (environ 199,4 Mds) et 39% de l'État et ses partenaires (128 Mds FCFA), dont 31,4 Mds FCFA pour l'opérationnalisation des réformes et 95,6 Mds pour les projets publics.

• **Projet Phare « Hub aérien régional » :**

- Inauguration et mise en service de l'AIBD en décembre 2017, infrastructure de classe internationale qui a permis au Sénégal de passer de 1,7 millions de passagers en 2012 à 2,6 millions en 2022 ;
- Création de la compagnie nationale Air Sénégal en 2016
- Programme de réhabilitation des aéroports du Sénégal (PRAS)
 - 5 aéroports régionaux fonctionnels : Saint-Louis, Tambacounda, Kédougou, Sédhiou, Cap Skirring)
 - Mise en service de l'aéroport de Saint-Louis en décembre 2023
 - Aéroports de Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor, Kaolack, et Matam-Ourossogui, en cours de réalisation ;
 - Centre de maintenance aéronautique : taux d'avancement de 62% avec la construction du hangar principal qui a démarré en 2023.



• **Projet phare « Dakar Campus Régional de Référence » :**

- Constructions des Universités Amadou Mahtar Mbow (UAM) de Diamniadio et de l'Université du Sine Saloum El hadji Ibrahima Niasse (USSEIN) et de la Cité du savoir à Diamniadio ;
- Réception du campus social et du campus pédagogique de l'université Amadou Makhtar Mbow (UAM) en 2022 ;
- Campus social de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niasse (USSEIN) en cours de réalisation avec un taux d'avancement à date de 60% ;
- Développement de formations professionnelles courtes par le réseau des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) avec 03 ISEP fonctionnels à date;



- Mise en place et développement de l'enseignement à distance :
 - Université Numérique Cheikh Hamidou KANE fonctionnelle avec un siège construit au niveau de la cité du savoir à Diamniadio ;
 - Espaces Numériques Ouverts (ENO) présents dans les 14 régions du Sénégal et en cours de déploiement dans chacun des 46 départements ;
- Cité du savoir prévue sur un site de 14 ha destiné à regrouper des services supports pour une meilleure synergie entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde de l'entreprise. Taux d'avancement se situe autour de 90% avec notamment la livraison du siège de l'Université Numérique et du Centre de Mutualisation et Partage (supercalculateur) ;
- Évolution du nombre d'universités : de 05 en 2012 à 08 en 2021 ;
- Création par décret de 2 nouvelles universités en 2022 : Université Souleymane Niang de Matam et Université du Sénégal Oriental dont les études pour la construction des campus sont en cours.

• **Projets SOGIP :**

- Hôtel d'affaires 5 étoiles « Radisson Diamniadio » de 152 chambres et suites érigé à proximité du Centre International de Conférences Abdou Diouf (CICAD)
- Parc des expositions édifié sur une superficie de 20 000 m², dédié aux activités de promotion culturelle et commerciale
- « Dakar Arena », complexe sportif multifonctionnel de 15 000 places
- Marché d'intérêt national, plus grand marché couvert d'Afrique de l'Ouest, sur une superficie de 24 ha
- Gare des gros porteurs, sur une superficie de 9 ha avec une capacité d'accueil de 187 camions en stationnement, à proximité de la gare ferroviaire de Diamniadio
- Stade olympique « Abdoulaye WADE » de 50 000 places et ses annexes

4-3 - Réalisations par catalyseur

4-3-1 - Redressement stratégique du secteur de l'électricité



4-3-1-1 - Ambition

- Fournir une énergie fiable, suffisante (> à 1 500 MW) et à moindre coût (~60-80 FCFA / kWh) avec la construction de centrales électriques d'envergure ;
- Converger vers une couverture de l'ensemble de la population rurale à l'horizon 2025 ;
- Sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures à bas coût.

4-3-1-2 - Réalisations

• Plan de relance intégré de l'électricité (PRIE)

- Forte croissance de la puissance énergétique installée dont le total est passé de 573 MW en 2012 à 1 787 MW à fin 2022 ;
- Mix énergétique de 30% grâce à des unités de productions d'énergies renouvelables telles que le parc éolien de Taïba Ndiaye (159 MW soit 9%), les centrales solaires telles que celles de Sakal, Kael, Diass ou Kahone (226 MW de production totale solaire en 2022 soit 13%).

• Accès universel à l'électricité :

- De 24% en 2012 le taux d'électrification rurale passe à 55% au niveau national et 90% en zones urbaines : avec l'octroi des 06 concessions et des programmes d'électrification rurale tels que GAUFF, Inde (phase I et II) ou IRENA, le taux d'électrification rurale a progressé pour atteindre 42,5% en 2018 et 55% fin 2021.

• Projet phare « Stratégie d'approvisionnement pérenne en hydrocarbures »

- Objectif au lancement du PSE en 2014 : sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures avec l'amélioration du stockage et positionner le Sénégal comme hub pour la sous-région
- Objectif avec la découverte des gisements de pétroliers et gaziers entre 2015 et 2016 a changé la perspective : faire du Sénégal un pays producteur et exportateur de produits pétroliers avec ses projets de Grande Tortue Ahmeyim (GTA) et Sangomar (ex SNE).
 - Projet gazier GTA achevé à près de 90% avec un début de la production prévu en 2024.
 - Sangomar achevé à 90% permettant à l'exploitant de planifier un début d'exploitation en 2024.
- Création de la société Réseau Gazier du Sénégal (RGS) en 2019 (détenue par PETROSEN, SENELEC et FONSI) avec l'ambition de développer, gérer et distribuer le gaz à travers son réseau de gazoducs (avancement à fin septembre 2023 de près de 50% pour le développement de segment bleu c'est-à-dire Mboro/Tobéne – Cap de Biches sur 85 km).



Allocation optimale des ressources pétrolières et gazières au Sénégal

Le BOS, en perspective de l'exploitation prochaine du gaz et du pétrole au Sénégal, a mené une étude sur les impacts socio-économiques que pourraient engendrer les recettes futures de ces ressources gazières et pétrolières, entre la première et troisième année d'exploitation. Pour ce faire, trois (3) scénarii d'allocation ont été étudiés. Le premier suppose que ces recettes seront allouées par l'État aux différentes

branches d'activité de l'économie selon les proportions données par le dernier Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2019-2023) initial.

Le second suppose que les futures recettes seront investies selon les proportions données par la situation d'exécution des dépenses d'investissements publics de 2021, prenant en compte le PAP2A (PAP Ajusté et Accélééré). Le troisième scénario se caractérise par le choix d'allouer une partie des futures recettes aux ménages par le biais du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) à travers le renforcement des capacités productives des ménages des secteurs de l'agriculture, des industries extractives, de la pêche, de l'élevage et du transport. L'autre partie des recettes étant consacrée aux autres branches d'activités identifiées dans le scénario 1. Les résultats de ces trois scénarios montrent, entre autres, un impact significatif sur l'économie et le bien-être des populations, entre la 1ère et 3ème année d'exploitation:

- Augmentation du niveau de l'investissement du pays, de 2,38 % à 6,58 % ;
- Hausse du niveau du PIB compris entre 1,15 % et 3,83 % ;
- Réduction significative de la pauvreté de 4,95 % à 6,89 %.

4-3-2 - Capital Humain

4-3-2-1 - Ambition

- Fournir à chaque secteur les ressources humaines requises pour leur croissance, en termes quantitatifs et qualitatifs
- Faire changer d'échelle les formations techniques et professionnelles.



4-3-2-2 - Réalisations

- **Réforme « Développement accéléré des formations techniques et professionnelles »**,
 - Rétrocession en 2020 des contributions forfaitaires à la charge des employeurs (CFCE)
 - Mise en place de programmes de formation École Entreprises (P2FE)
 - Formation de 136 747 bénéficiaires en 2022 grâce au fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT).

Structuration du PSE Priorité Jeunesse

La vision de ce programme, telle que définie par la communauté des acteurs, est : «une jeunesse éduquée, épanouie et entreprenante, engagée par une citoyenneté active pour l'émergence du Sénégal en 2035 ». Pour la réalisation de cette ambition, six (6) axes stratégiques sont définis :

- Promouvoir un accès équitable à une instruction de qualité et une formation qualifiante;
 - Favoriser l'accès à des emplois décents et durables et renforcer l'entrepreneuriat des jeunes;
 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès des jeunes à la santé et à la protection sociale ;
 - Assurer la sécurité et l'accès à la mobilité et aux logements pour les jeunes; Développer l'engagement civique et la citoyenneté active des jeunes pour l'émergence ;
 - Soutenir l'accès équitable à la culture, aux sports et aux loisirs des jeunes ;
- Après avoir bouclé cette première étape du processus, la deuxième étape du

processus, le LAB ou Atelier intensif de structuration, conduit du 18 septembre au 20 octobre 2023, avec en moyenne 62 participants par jour provenant des administrations, du secteur privé, des associations de jeunes et de la société civile, a permis de produire les résultats suivants :

- Dix-neuf (19) projets répartis sur les 14 régions du Sénégal, dont 07 communautaires, 08 publics et 04 Privés, ont été accompagnés dans le LAB pour un investissement attendu de près de 295 Milliards FCFA et l'insertion de 78 452 jeunes, avec la création de plus de 92 726 emplois directs à l'horizon 2028.
- Douze (12) réformes dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation, la jeunesse, la protection sociale, et la participation des jeunes aux instances de décision, ont été également maturées. Pour chacune de ces réformes, tous les éléments nécessaires à leur mise en œuvre ont été déjà élaborés (plans d'actions budgétisés ainsi que les projets de textes réglementaires et législatifs liminaires).

Une feuille de route détaillée de la mise en œuvre assortie d'un plan de mitigation des risques et d'un cadre de mesure des performances de la mise en œuvre de cette politique nationale ont été élaborés. Le coût global du programme est estimé dans sa première phase 2024 – 2028 à 325,3 Mds de F CFA.

4-3-3 - Environnement des affaires et régulations

4-3-3-1 - Ambition

- Réussir un choc de compétitivité et établir le Sénégal dans le top 100 mondial du Doing Business d'ici 2023
- Faire de l'environnement des affaires un avantage compétitif du Sénégal pour la promotion de l'investissement privé national et l'attraction des Investissements Directs Étrangers (IDE).



4-3-3-2 - Réalisations

- **Réforme phare « Zones Économiques Spéciales (ZES) et Paquets Investisseurs »**
 - Création de 6 ZES dans les zones de Diamniadio (53 ha), Sandiara (100 ha), Diass (611 ha), Bargny-Sendou (100 ha), Fatick (1082) et Ndayane
 - Opérationnalisation de trois ZES : Diamniadio, Sandiara et Diass
 - Étude menée par le BOS portant sur l'import-substitution de produits prioritaires dont l'importation contribue largement au déficit de la balance commerciale du Sénégal
 - Actualisation de la stratégie de développement et de déploiement des ZES, signature d'un accord avec un partenaire et démarrage d'une phase pilote
- **Réforme phare « Redressement des classements d'attractivité »**
 - Mise en œuvre du PREAC (2012 – 2022)
 - Multiplication par 10 des Investissements directs étrangers (IDE) sur 10 ans, passant de 131 Mds FCFA en 2013 à 1 448 FCFA en 2022
 - Entre 2014 et 2020, le Sénégal est passé de la 178ème place à la 123ème place, soit un bond de 55 places qui le propulse dans le top 5 des meilleurs réformateurs d'Afrique

- Réduction des délais et des coûts de délivrances des actes administratifs et lancement des réformes sur la législation du travail, le code des investissements, la justice commerciale
- Relance du Conseil Présidentiel de l'investissement

- **Réforme phare « Mise à disposition accélérée du foncier »**

- Sécurisation des zones foncières nécessaires au Programme « 100 000 logements » et au Programme de relance de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) avec notamment la sécurisation de 16 865 ha pour la promotion de l'habitat social et 64 556 ha pour le développement agricole



- **Réforme phare « Accès de l'économie informelle à la protection sociale »**

- Adoption du modèle de mutuelle sociale pour la branche santé au sous-secteur de l'artisanat
- Mise en place du Comité d'initiative mutualiste (CIM) des artisans du Sénégal
- Initialisation de la campagne d'adhésion des artisans à la première mutuelle sociale

4-3-4 - Financement de l'économie

4-3-4-1 - Ambition

- Approfondir et diversifier l'offre de financement pour mieux couvrir les différents segments de l'économie ;
- Mettre en place un cadre réglementaire visant à faciliter l'accès au financement des entreprises et offrant l'opportunité de bancariser les populations pauvres.



4-3-4-2 - Réalisations

- **Réforme « Bancarisation des bas revenus »**

- Taux de bancarisation strict (TBS) en 2012 se situait à 13,0% contre 19,0 % en 2018 et est de 26% en 2023, contre un objectif de 30% en 2023.
- Taux de bancarisation élargie (TBE) en 2012 se situait à 36,5% contre 51,5% en 2018 et est de 55% en 2023, contre un objectif de 65% en 2023.
- Réforme de la globalisation de l'électronification de la monnaie en cours de finalisation par la BCEAO

- **Réforme phare « Accès des TPE et PME au crédit et aux financements »**

- Encours de crédit des PME représentent 9% de l'encours global de crédit accordé par les banques, soit 600 milliards de francs CFA contre un objectif cible de 1 800 milliards de francs CFA en 2023.
- Accompagnement de 1 336 PME et 13 SAE sous la supervision du Ministère en charge du commerce, en vue de mettre en place un cadre de concertation destiné à appuyer les PME, aussi bien sur le financement que sur la croissance.

Impact de la bancarisation sur la pauvreté au Sénégal

Le BOS a conduit en 2022 une étude sur la bancarisation des bas revenus avec comme objectif d'étudier l'impact de l'utilisation de services bancaires sur la pauvreté des ménages au Sénégal. L'analyse a montré qu'au Sénégal, le Taux Global d'Utilisation des Services Financiers, encore appelé taux d'inclusion financière, s'établit à 75,60 % en 2020.

En outre, la prépondérance de l’informel conduit à un taux de bancarisation strict de 19,60 % et un taux de bancarisation élargi de l’ordre de 55 % en 2020.

Il ressort également de l’étude qu’une résorption de la différence de bancarisation entre les ménages non pauvres et les pauvres conduits à une réduction de l’écart des dépenses de leur consommation de 39 403,11 FCFA. De plus, la probabilité qu’un ménage soit pauvre est 2 à 4 fois plus faible s’il est bancarisé. Enfin, l’étude a montré qu’une bonne politique nationale de bancarisation conduirait en moyenne à une baisse d’au moins 4 % du taux de pauvreté des ménages.

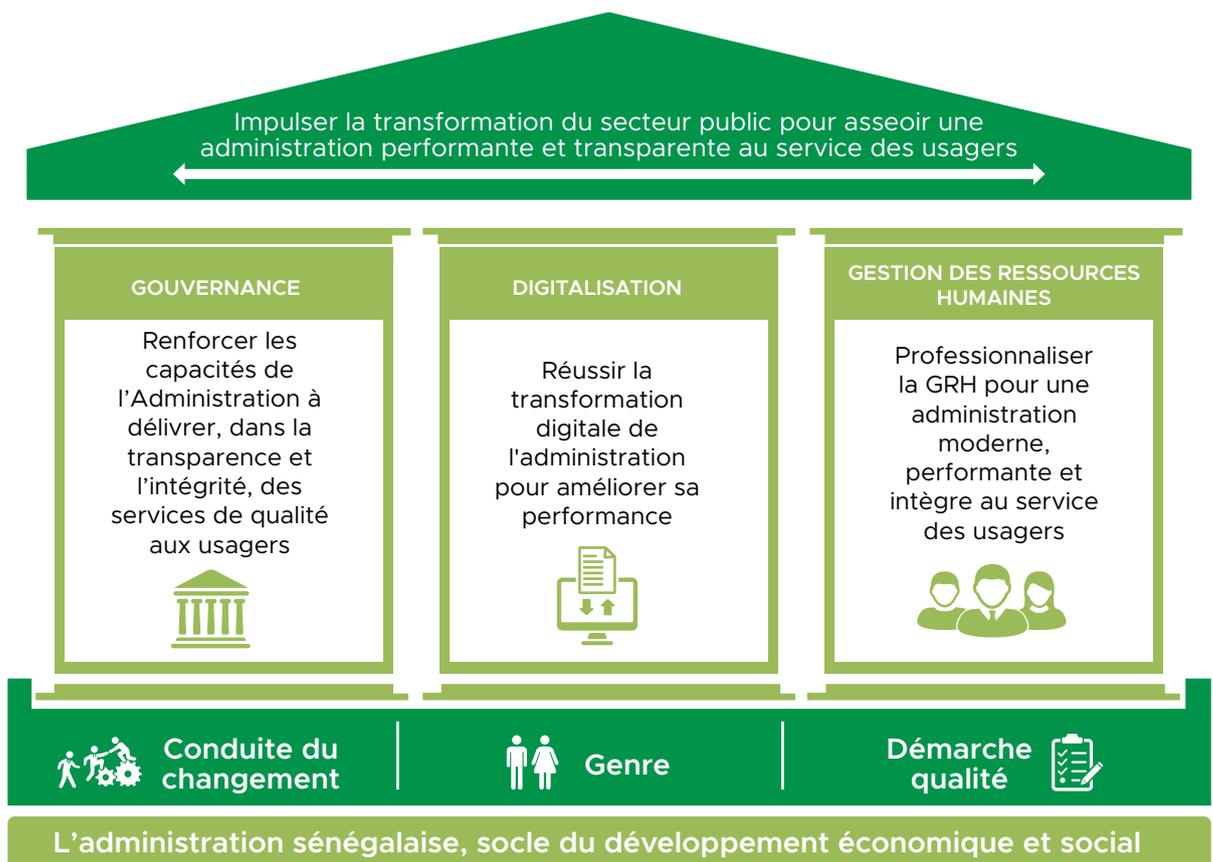
4-3-5 - Renforcement des capacités d’impulsion de l’État

4-3-5-1 - Ambition

- Asseoir des bases réelles d’amélioration durable des performances administratives
- Orienter vers l’efficacité, tout en impulsant une action publique communautaire qui permet la création de richesse et d’emplois, le renforcement de l’attractivité des investissements privés et le partage de la valeur ajoutée.

4-3-5-2 - Réalisations

- **Réforme « Modernisation du Service Public (MSP) »**
 - Adoption en 2016 de huit (8) mesures institutionnelles lors du Forum National de l’Administration (FNA) présidé par le Chef de l’État, son Excellence le Président Macky SALL.
 - Lancement en 2019 du Programme d’Appui à la Modernisation de l’Administration (PAMA) dans l’optique d’accroître l’efficacité et l’efficacité du ministère chargé de la Fonction Publique, structure d’exécution de cette réforme phare.
 - Processus de structuration de la réforme avec l’accompagnement du BOS.



Initiatives présidentielles

4-3-6 - Programme de développement communautaire pour l'équité sociale et territoriale

4-3-6-1 - Ambition

- Le Programme de Développement Communautaire et d'Équité Sociale et Territoriale (PDCEST) ambitionne de réduire les disparités sociales et territoriales

4-3-5-2 - Réalisations

• Réalisations à fin 2023 pour le volet protection sociale

- 315 625 ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale
- 541 192 ménages inscrits sur le Registre National Unique (ménages ciblés par les bourses de sécurité familiale)
- 43 656 bénéficiaires de l'assistance financière aux ménages ayant subi un choc
- 9 702 bénéficiaires de l'assistance matérielle aux ménages ayant subi un choc
- Augmentation de la bourse de sécurité familiale de 100 000 FCFA à 140 000 FCFA à partir de janvier 2023
- Mise en place de 19 mutuelles de santé départementales
- Intégration dans la CMU de tous les enfants de moins de 5 ans et de toutes les femmes enceintes dans 6 régions du Sénégal

• Réalisations en 2022 pour le volet infrastructures

- Réalisation de 188 kms de pistes
- Électrification de 2 000 villages
- Réalisation de 10 infrastructures scolaires
- Installation de 14 périmètres agricoles

5 Principaux enseignements de l'apport du dispositif spécial

- L'importance du leadership fort du Président de la République dans le portage des actions phares comme principal facteur de succès de la mise en œuvre du PSE.
- L'apport significatif du dispositif de suivi et coordination à travers le tableau de bord hebdomadaire (retraçant l'état d'avancement des projets et réformes avec un focus sur les risques et problèmes critiques) dans la mise en œuvre du PSE.
- L'approche de structuration développée par le BOS qui permet de gagner du temps et d'impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des actions phares.
- La nécessité d'assurer l'appropriation des projets et réformes phares par les acteurs, en particulier les ministères sectoriels, pour une continuité des orientations stratégiques entre les différentes phases du PSE ou lors de réaménagement institutionnel.
- L'exigence d'une responsabilisation accrue des acteurs des ministères en particulier des chefs de projets dans leur mission de coordination de la mise en œuvre des actions phares.
- L'interconnexion nécessaire entre les différents systèmes et/ou outils de suivi – évaluation à privilégier pour assurer la fluidité dans la diffusion d'information, la disponibilité des données et la transparence du processus de progression des activités.



ans
du PSE



Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent

Immeuble Talix
Rue 03 x B, Point E
Dakar, Sénégal

+221 33 829 28 27
www.senegal-emergent.com
info@senegal-emergent.com



@Sénégal Emergent-BOS